

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-12-732

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-12-733

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUSPENDU MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 20 août 2014 pour les travaux de construction d'un pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière, et ce, selon deux alternatives, soit de type suspendu (alternative A) ou de type à haubans (alternative B);

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	ALTERNATIVE A MONTANT SOUMIS (taxes en sus)	ALTERNATIVE B MONTANT SOUMIS (taxes en sus)
Les Constructions BSL inc.	1 665 725,00 \$	2 115 725,00 \$
Les Constructions Binet inc.	1 793 000,00 \$	2 107 000,00 \$
Les Constructions Be-Con inc.	1 843 490,00 \$	2 278 470,00 \$
Sotraco inc.	2 072 763,00 \$	
Couillard Construction ltée	2 247 786,00 \$	2 586 030,00 \$
Projexco inc.	2 476 090,84 \$	2 763 621,48 \$
Alta Construction (2011) ltée	2 660 000,00 \$	3 070 000,00 \$
JES Construction inc.	2 745 361,00 \$	
Remac Innovateurs industriels	3 550 000,00 \$	3 550 000,00 \$

ATTENDU QU'après analyse, la Ville choisit l'alternative B, soit de type à haubans;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Les Constructions Binet inc.*, soit le plus bas soumissionnaire conforme pour l'alternative B, le contrat pour les travaux de construction d'un pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière de type à haubans, et ce, pour un montant de 2 107 000,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1599-2014.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat pour les travaux de construction d'un pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière.

Certificat de crédits du trésorier numéro 270.

Adopté à l'unanimité.

2014-12-734

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT SUSPENDU MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit procéder à la construction d'un pont suspendu multifonctionnel de type à haubans sur la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la firme *Roche* a soumis une offre de services à la Ville pour la surveillance des travaux de construction du pont suspendu multifonctionnel de type à haubans sur la rivière Chaudière ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément à son offre de services professionnels datée du 16 décembre 2014, accorde à la firme *Roche* le mandat pour la surveillance des travaux de construction du pont suspendu multifonctionnel de type à haubans sur la rivière Chaudière, et ce, pour un montant forfaitaire et ferme de 21 500,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1599-2014.

Certificat de crédits du trésorier numéro 271.

Adopté à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU PONT SUSPENDU MULTIFONCTIONNEL SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

2014-12-735

CONSIDÉRANT la construction d'un pont suspendu multifonctionnel de type à haubans au-dessus de la rivière Chaudière permettant aux motoneigistes, quadistes, cyclistes et piétons d'accéder sécuritairement aux deux rives;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Marie à réaliser ce projet avec la contribution du milieu;

CONSIDÉRANT l'intention de *monsieur Philippe Beshro* de verser à la Ville de Sainte-Marie une participation financière de 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que les modalités et engagements de chacune des parties relativement à la dédicace du pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière font l'objet d'un protocole d'entente;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le protocole d'entente intervenu avec *monsieur Philippe Beshro* concernant les modalités et engagements de chacune des parties relativement à la dédicace et désignation du pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière.

QUE le futur pont suspendu multifonctionnel sur la rivière Chaudière soit identifié «Pont Famille BESHRO».

QU'en contrepartie, *monsieur Philippe Beshro* s'est engagé à remettre à la Ville de Sainte-Marie la somme de 100 000,00 \$ en deux (2) versements égaux de 50 000,00 \$ à être versés les 15 janvier et 19 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Aucune personne présente.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 16 H 02.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.